



MANDAT D'INTERVENTION

EN DATE DU :

(Saisissez vos informations sur le formulaire, faites enregistrer sous au format PDF puis envoyer nous par e-mail le fichier)

Entre, *(entrez le nom de l'organisme et/ou le nom du responsable)*

Et l'Entreprise 7CIS représentée par M. PIEDFORT Olivier, domiciliée à l'aéroport du Havre-Octeville - 275 rue Louis Blériot 76620 LE HAVRE RCS LE HAVRE 499 860 096 00043 enregistrée sous les N° Exploitant : ED955 - FRAm5h9pwxli9tfw - N° Télépilote : FRA-RP-000000001861.

Objet du mandat :

Décrivez la prestation faisant l'objet du Mandat : Aéronefs certifié de classe pour la Prise de vue photographique et cinématographique aérienne – Inspection, Recherche, Surveillance – Vol en immersion - Capteurs thermique/Infrarouge/Laser/Lidar, et multispectral)

Les survols auront lieux, sauf cas contraire, de jour ☐ et à une hauteur sol < à 120m ☐

Décrivez la classe d'intervention en Catégorie ouverte et spécifique ou hors scénario standards Européen le cas échéant

☐ A1 ☐ A2 ☐ A3 et/ou ☐ STS-01 (vol aggro/hors aggro) ☐ STS-02 (vol hors aggro) ☐ PDRA ☐ SORA

Conformément à l'application de l'Arrêté du 27 Mars 2019 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent, l'entreprise 7CIS déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'activité de prise de vue aérienne maintenue à jour et que ses télépilotes font régulièrement l'objet de contrôle de connaissances théorique et pratique sur la sécurité et la réglementation en vigueur.

Ces prises de vues seront réalisées dans le stricte respect de la réglementation et feront l'objet d'une notification préalable aux vols auprès des services de la Préfecture dans les délais impartis *(min. 10 jours ouvrés et jusqu'à 30 jours selon les cas ex, vol de nuit, zones interdites etc...)*

Période d'intervention prévue du : jusqu'au : inclus

Choisissez une date de début et de fin d'intervention sans dépasser une période supérieure à 30 jours consécutifs

Une attestation d'information d'évolution pour les personnes en lien avec l'activité sera signée pour toutes les personnes se trouvant à moins de 30 mètres de l'aéronef. Une demande d'occupation temporaire de l'espace public peut être nécessaire si les conditions ne permettent pas de délimiter une zone d'exclusion des tiers externe à l'activité.

☐ *(Cochez la case si d'autres personnes participent à l'activité tels que des techniciens, acteurs, figurants. Si tel est le cas, merci de remplir le formulaire d'Attestation d'Information rf N° R5-TAAG-6-F3 ci-dessous.*

Dérogations et autorisations spéciales : Indiquez si les vols auront lieux de nuit, en Zones (P) Interdites ou ZIT – ZRT – ZIPCAD – CTR – TMA – RTBA nécessitant un protocole d'accord avec les autorités compétentes territorialement.

☐ Site Sensible ☐ Vol de nuit* (dérogation) ☐ No Fly zone ☐ > à 120m ☐ Zones interdites (P)

Les deux parties se sont rapprochées pour convenir d'un droit exclusif d'utilisation par Hanseatic global Terminals le Havre des images à des fins promotionnelles et/ou commerciales, sans limite de durée ni de territoires, quel que soit le support. L'auteur devra être mentionné dans les crédits de la façon suivante : Images Drone 7CIS

Le Responsable *(Nom et cachet / signature précédé de la mention lu et approuvé – Signature numérique accepté)*

Pour obtenir plus d'informations sur les aéronefs circulant sans personne à bord, consulter le site du Ministère de la transition écologique :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html>



Attestation d'information

Ministère chargé de l'aviation civile
pour toutes les personnes externes à l'exploitation mais ayant un lien avec l'activité et se trouvant dans la zone minimale d'exclusion des tiers

Arrêté du 17/12/2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent (Annexe III - Article 3.7)

Rappel

L'exploitant d'un aéronef utilisé dans le cadre des scénarios S-1, S-2 ou S-3 et/ou STS-01/02 prend toute disposition qu'il juge nécessaire, au moyen d'aménagements au sol ou à l'aide de personnels, pour éloigner les tiers de la zone d'opération afin de limiter les risques en cas de crash ou d'atterrissage d'urgence.

Il s'assure qu'à tout moment du vol aucun tiers ne pénètre dans les zones minimales d'exclusion définies aux paragraphes 3.7.2 à 3.7.6. de l'annexe III de l'arrêté du 17 décembre 2015.

Seules les personnes suivantes peuvent être autorisées à l'intérieur de la zone d'exclusion des tiers :

- les personnes impliquées dans le pilotage de l'aéronef ;
- les personnes impliquées dans l'opération des équipements de mission ;
- les personnes isolées par un dispositif de sécurité ou une structure leur assurant une protection suffisante ;
- les personnes directement en lien avec l'activité particulière (*) ayant signé une attestation stipulant qu'elles ont été informées sur les mesures d'urgence définies par l'exploitant en cas d'incident en vol de l'aéronef (sauf dans le cas d'un aéronef de plus de 2 kg dans le cadre du scénario S-2, pour lequel tout tiers est interdit dans la zone).

(*) Par « personnes directement en lien avec l'activité », on entend les personnes dont la présence **se justifie par la mission elle-même, et qui, sans la mission, ne seraient pas présentes**. Par exemple, lors du tournage d'un film, les acteurs peuvent être considérés comme directement en lien avec la mission. Par contre, les participants à une rencontre sportive, les visiteurs d'un monument ou les passants dans une rue ne peuvent être considérés comme participant à une mission de reportage.

Je soussigné (1) atteste :

participer à l'activité de (2) dans le cadre de l'opération (3)

effectuée par l'exploitant du : au :

à (4) et me situer au cours de toute ou partie de cette opération dans la zone minimale d'exclusion des tiers définie par l'exploitant pour l'opération.

- Que ma présence se justifie par l'opération précitée et que sans cette dernière, je ne serai pas présent(e) sur le lieu de celle-ci
- Avoir été informé de la procédure définie par l'exploitant en cas d'incident en vol de cet aéronef.
- Droit à l'image & accords parentaux ou propriétaire d'animaux*

Fait à Date :

Signature (Nom du responsable ou du tuteur légal)

(1) : Nom et Prénom

(2) : Activité particulière (Photos/Vidéos)

(3) : Désignation de l'opération (ex : Tournage du film de ..., de la publicité pour ..., etc)

(4) : Lieu de l'opération

Cette attestation :

- est à signer par les personnes concernées sous la responsabilité de l'exploitant.

- doit répondre à l'exigence de l'alinéa 2 de l'article 5 de l'arrêté du 17/12/2015 (« Contrôles »)

Pour obtenir plus d'informations sur les aéronefs circulant sans personne à bord, consulter le site de la direction générale de l'Aviation civile : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html>.